

DOMMARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°66-2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 23 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 17 septembre 2025

Affichage Mairie mercredi 17 septembre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	19
	Votants	21

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme LAPALUD Sylvie, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme BARBET Janique, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

ABSENTS EXCUSES : Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka.

ABSENTS : Mme BLEIN Magali

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Convention de servitude ENEDIS - 113, rue du Bourg :

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

Vu les travaux de rénovation énergétique de l'école publique Bernard Clavel,

Vu la nécessité de déplacer les bornes électriques se trouvant contre le mur de l'école, côté restaurant scolaire, pour permettre l'installation des matériaux nécessaires à l'isolation,

Considérant que le déplacement des bornes électriques va nécessiter l'installation d'une borne électrique réseau sur la parcelle BE 198, propriété de la commune de Dommartin,

Considérant que la convention de servitude proposée par ENEDIS lui permet d'effectuer l'installation, la maintenance et l'exploitation de l'ouvrage pour les besoins du service public de la distribution d'électricité,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour l'installation d'une borne électrique sur la parcelle BE 198, propriété de la commune.

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour l'installation d'une borne électrique sur la parcelle BE 198, propriété de la commune.
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

